

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
 ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

**Délibération N° DE 86-2020**

**Objet : Décisions modificatives**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous pour les budgets suivants :

**Budget Principal – DM n° 1**

INVESTISSEMENT - DEPENSES			INVESTISSEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
<b>16 - Emprunts</b>			<b>13 - Subventions d'équipements</b>		
1641	Capital d'emprunt	5 500,00	1318	Autres subventions	10 400,00
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>			<b>040 - Opérations d'ordres</b>		
2051	Logiciel	15 600,00	28xx	Amortissements	11 200,00
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>			<b>041 - Opérations patrimoniales</b>		
2184	Mobilier	500,00	2031	Frais d'étude - Aménagement Port du Rosmeur	89 013,00
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>					
23173	Aménagement port du Rosmeur	89 013,00			
<b>TOTAL</b>		<b>110 613,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>110 613,00</b>
FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
<b>011 - Charges à caractère général</b>			<b>013 - Atténuations de charges</b>		
60612	Energie - Electricité	- 18 084,00	6419	Remb. sur rémunération du personnel	4 100,00
<b>012 - Charges de personnel</b>			6469	Remb. sur charges et prévoyance	4 200,00
6411	Rémunération principal - Service piscine	- 120 350,00	6479	Remb. sur autres charges sociales	1 600,00
6461	Cotisations charges sociales	- 37 850,00			
6463	Cotisations charges sociales	- 7 734,00	<b>73 - Impôts et taxes</b>		
<b>014 - Atténuation de produits</b>			73112	Produits de la CVAE	5 164,00
739211	Attribution de compensation	130 282,00	73113	TASCOM	22 141,00
739223	Prélèvement FPIC	36 113,00	73223	Reversement FPIC	5 676,00
7391178	Restitution dégrèvements sur contributions directes	15 500,00	<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>		
739118	Autres reversements de fiscalité	4 500,00	74126	Dotation de compensation des groupements	2 948,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	25 000,00	7788	Produits exceptionnels divers	6 400,00
657341	Subvention communes membres du GFP	10 652,00			
<b>66 - Charges financières</b>					
66111	Intérêts	3 000,00			
<b>040 - Opérations d'ordres</b>					
681	Dotations aux amortissements	11 200,00			
<b>TOTAL</b>		<b>52 229,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>52 229,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>162 842,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>162 842,00</b>

### Investissement

Suite au contrôle de gestion du multi accueil et sur recommandation de la CAF, Douarnenez communauté va se doter d'un nouveau logiciel. En effet celui répondra à un meilleur suivi des dossiers familles et permettra l'envoi des factures aux normes de PES-ASAP d'où une inscription en D2051 : 15 600€ ; ce logiciel est subventionné par la CAF à hauteur de 80% : inscription au R1318 : 10 400€.

On retrouve au D1641 pour 5 500€ le capital d'emprunt du nouvel emprunt souscrit en 2020 pour le THD. Enfin les chapitres 040 et 041 regroupent des écritures de régularisation d'inventaire.

### Fonctionnement

Suite aux conditions sanitaires actuelles, le transfert de la compétence « piscine » n'interviendra qu'en 2021. Dès lors, il y a lieu de réactualiser le montant de l'attribution de compensation à verser à Douarnenez qui tenait compte au BP 2020 du transfert de la compétence sur 6 mois : inscription au 739211 : + 130 282€ en contrepartie du 6411 personnel « piscine » et ajout de crédit au D657341 : 10 652€ pour la participation de Douarnenez Communauté au fonctionnement de la piscine de Douarnenez.

Les notifications de fiscalités font apparaître à la fois des reversements supérieurs aux inscriptions du BP 2020 notamment au niveau du FPIC : inscription au D739223 : + 36 113 € et R73223 : 5 676 € et des dégrèvements de TASCOM et TF: inscription au D7391178 : 15 500€ mais également des produits supplémentaires : produit de CVAE (R73112) : 5 164€, TASCOM (R73113) : 22 141€. Le reversement de taxes additionnelles de la taxe de séjour 2019 au Conseil Départemental doit être abondé au D739118 de 4 500€ tout comme le déficit du budget développement économique également au D6521 de 25 000€.

Enfin il y a lieu de constater des recettes complémentaires au chapitre 013, correspondant au versement d'indemnités journalières et au chapitre 77, correspondant à des remboursements d'assurances (sinistres).

### Budget Ordures ménagères – DM n° 1

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
<b>011 - Charges à caractère général</b>					
61551	Entretien véhicules	20 000,00			
<b>022 - Dépenses imprévues</b>					
022	Dépenses imprévues	- 20 000,00			
TOTAL		-	TOTAL		-
TOTAL GENERAL		-	TOTAL GENERAL		-

### Fonctionnement

Plusieurs véhicules ont dû faire face à des grosses réparations : changement d'embrayage et défaut majeur sur l'essieu arrière, d'où une inscription complémentaire de 20 000€ en D61551. La décision modificative s'équilibre avec les dépenses imprévues : D022 : - 20 000€.

### Budget Développement économique – DM n° 1

INVESTISSEMENT - DEPENSES			INVESTISSEMENT - RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>			<b>13 - Subventions d'investissement</b>		
2031	Frais d'études	64 630,00	1321	Etat - Subvention d'investissement	172 500,00
<b>23 - Immobilisation en cours</b>			<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		
2312	Aménagements de terrains	148 000,00	1641	Emprunts	- 24 500,00
			<b>040 - Opérations d'ordres</b>		
			28xx	Amortissement	102 630,00
			<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>		
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 38 000,00
TOTAL		212 630,00	TOTAL		212 630,00

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
<b>011 - Charges à caractère général</b>			<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		
6188	Autres frais divers	- 240,00	752	Revenus des immeubles	9 390,00
6226	Honoraires	- 10 000,00	7552	Prise en charge du déficit par le budget principal	25 000,00
63512	Taxes foncières	- 20 000,00			
<b>040 - Opérations d'ordres</b>					
6811	Dotations aux amortissement	102 630,00			
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>					
023	Virement à la section d'investissement	- 38 000,00			
TOTAL		34 390,00	TOTAL		34 390,00
TOTAL GENERAL		247 020,00	TOTAL GENERAL		247 020,00

### Investissement

L'opération de requalification de ZA de Kerael étant éligible à la DSIL 2020, il y a lieu d'inscrire les dépenses complémentaires au D2312 : 148 000€ et le montant des subventions à percevoir au R1321 : 172 500€.

### Fonctionnement

Un travail de mise à jour de l'inventaire fait apparaître des dépenses complémentaires au D6811 pour 102 630€. Des loyers complémentaires au R752 pour 9 390€, la participation du budget principal au R7552 pour 25 000€ et la réduction de quelques dépenses du chapitre 011 permettent de venir équilibrer la DM pour un montant total de 34 390 €.

### Budget Eau Régie – DM n° 1

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>					
6541	Créances admises en non valeurs	4 500,00			
6542	Créances éteintes	4 900,00			
<b>022 - Dépenses imprévues</b>					
022	Dépenses imprévues	- 9 400,00			
TOTAL		-	TOTAL		-
TOTAL GENERAL		-	TOTAL GENERAL		-

### Fonctionnement

Suite à la délibération DE59-2020 validant le principe des admissions en non valeur et les créances éteintes, il convient d'inscrire des sommes complémentaires au D6541 pour 4 500€ et au D6542 pour 4 900€. Ces montants seront pris dans les dépenses imprévues au D022.

### Budget Assainissement Régie – DM n° 1

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>					
6541	Créances admises en non valeurs	3 700,00			
<b>022 - Dépenses imprévues</b>					
022	Dépenses imprévues	- 3 700,00			
TOTAL		-	TOTAL		-
TOTAL GENERAL		-	TOTAL GENERAL		-

### Fonctionnement

Suite à la délibération DE59-2020 validant le principe des admissions en non valeur et les créances éteintes, il convient d'inscrire des sommes complémentaires au D6541 pour 3 700€. Ces montants seront pris dans les dépenses imprévues au D022.

## Budget Spanc – DM n° 2

INVESTISSEMENT - DEPENSES			INVESTISSEMENT - RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
21 - Immobilisation coporelles			021 - Virement de la section de fonctionnement		
2188	Autres	- 9 930,97	021	Virement de la section de fonctionnement	- 9 930,97
		TOTAL -			TOTAL -
		9 930,97			9 930,97

  

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
67 - Charges exceptionnelles					
673	Titres annués (sur exercices antérieurs)	9 930,97			
023 - Virement à la section d'investissement					
023	Virement à la section d'investissement	- 9 930,97			
		TOTAL			TOTAL
		-			-
TOTAL GENERAL		- 9 930,97	TOTAL GENERAL		- 9 930,97

Afin de régulariser des écritures comptables erronées sur l'exercice 2018, il convient de rajouter des crédits au D673 pour 9 930,97€.

**Vu l'avis de la commission Finances du 9 novembre 2020,**  
**Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,**  
**Il est proposé :**

- d'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessus.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 26 novembre 2020**

**Le Président,**  
**Philippe AUDURIER**

